

comme les sites web ou les listes de discussion par courriel, dans le but d'y diffuser des nouvelles, de l'information, et des publications destinées à leurs membres. Certaines publications peuvent aussi être vendues, par le biais d'un abonnement, aux non membres; des espaces publicitaires peuvent aussi être cédés à des commerces, afin d'engendrer des revenus supplémentaires.

Partage d'expériences

Dans les pays où les services d'information bibliothécaires et les archives sont encore relativement récents, ou bien lorsque les professions elles-mêmes sont encore jeunes, un service d'information fourni par l'association à ceux qui travaillent dans le domaine peut avoir une valeur inestimable pour ce qui est de recruter et de conserver des membres. En général, les contraintes touchant aux ressources rendent problématique le fait d'organiser ceci à partir d'un bureau indépendant ou en tant que service d'information officiellement établi, mais la plupart des associations peuvent aisément maintenir une base de données simple, afin d'enregistrer l'expérience des uns et des autres, et de relier les membres recherchant une information donnée à ceux qui soient susceptibles de la leur fournir, en se servant de l'efficacité du courriel, tout en ayant recours, également, à des méthodes de communication plus traditionnelles.

Normes

Les normes ou directives aident la profession à définir des niveaux de service et de conduite qui soient satisfaisants. Un code de conduite peut être envisagé dans ce contexte, car il sert d'instrument pour gérer la profession et reconnaître son statut. Il fournit donc des conseils aux membres individuels quant à savoir où situer leur responsabilité première, et aide les employeurs à comprendre ce qu'ils peuvent attendre, dans un contexte réaliste, de la part de leurs employés, en tant que professionnels qui sont sujets à un code de conduite et qui travaillent dans le domaine des services bibliothécaires et d'information.

D'autres types de documents standards touchent, notamment : la gamme, la taille, et la portée des collections afin de répondre aux divers besoins des usagers ; la fourniture de services bibliothécaires et d'information par le biais de moyens physiques ou électroniques ; les prêts inter-bibliothèques ; les exigences d'espace relatives aux collections, les services, le personnel ; et les exigences tant au niveau des qualifications que du nombre minimum d'employés nécessaires. L'élaboration de normes doit comprendre le fait d'établir des seuils pour les données, lorsque ces seuils sont disponibles, et de mesurer les meilleures pratiques actuellement en vigueur. Cette approche motive les organisations en phase de développement, afin qu'elles s'efforcent d'atteindre de telles pratiques, et sert également à encourager les pratiques usuelles à s'améliorer constamment, afin d'atteindre le niveau stipulé par les directives.

Défense des Droits ('Advocacy')

Les associations professionnelles peuvent être impliquées dans de nombreuses variantes de la défense des droits. Elles peuvent jouer un rôle important pour ce qui est de surveiller les programmes futurs du gouvernement et revêtent également une fonction consultative ou réglementaire. Ceci s'applique tout particulièrement au cas où la législation qui est proposée, qu'il s'agisse de législation nouvelle ou modifiée, touche aux bibliothèques et aux services d'information, eu égard, notamment, au contexte des questions liées à la liberté d'information. Les associations peuvent influencer le cours et l'orientation des décisions définitives prises au regard de la législation, en s'appuyant sur le soutien étendu de leurs membres, afin de disposer de leurs conseils et en tirant pleinement avantage des processus démocratiques visant à la défense des droits du citoyen dans le contexte législatif. L'action législative et politique qui peut être menée comprend notamment : le fait de surveiller l'activité du gouvernement afin d'anticiper une action législative qui pourrait avoir un impact sur la profession bibliothécaire et de l'information ; le fait d'établir une communication renouvelée et efficace du point de vue de l'association auprès des législateurs et fonctionnaires clé, par le biais de la soumission de rapports et de documents relatifs aux

politiques à suivre ; et le fait de déposer des témoignages auprès de comités législatifs et d'organes comparables. La brochure intitulée: 'IFLA RTMLA Expanding Advocacy in the Library Community' (brochure FIABB GABB: Comment augmenter l'ampleur de la défense des droits dans le contexte des bibliothécaires et des bibliothèques) contient des informations plus poussées sur ce type de défense des droits.

Les associations professionnelles doivent produire des matériaux de promotion sur les services fournis par les bibliothèques, qu'il s'agisse des services d'information et de documentation, ou des archives, sur les fonctions, en outre, que ces dernières se proposent de jouer dans leurs collectivités, et sur les responsabilités sociales qu'elles assument, avec comme objectif une meilleure 'prise de conscience auprès du grand public' du rôle significatif qu'elles jouent et de l'usage potentiel qu'on peut en faire. Une défense des droits de cet ordre est importante, notamment dans les périodes de conjoncture économique difficile, car elle sert à augmenter le profil généralisé de ces services dans la conscience du grand public, avec des retombées positives lorsqu'il faut entamer des négociations pour ou bien améliorer, ou au moins maintenir les normes de service en vigueur.

Les activités qui contribuent à améliorer la prise de conscience auprès du grand public du caractère professionnel du travail accompli vont de manifestations relativement importantes, organisées à l'échelon national, telles que notamment des semaines du livre, des foires d'information et des journées ouvertes archives à des manifestations de portée relativement humble et entièrement localisées, comme par exemple les programmes d'écriture en résidence, les services spéciaux conçus pour toucher un public plus large, ou des expositions spéciales. Pour ce genre de manifestations locales, il faut impliquer la presse et les médias locaux, et, pour ce qui est des manifestations qui s'étendent à l'ensemble du pays, il faut utiliser les médias de presse et de diffusion nationaux.

Recherche

La recherche peut être considérée comme étant un service offert aux membres d'une association dans la mesure où elle facilite l'élaboration des politiques de l'association ou l'aide à entreprendre des programmes ou des activités qui soutiennent des politiques que la recherche a prouvé comme étant nécessaires. Une association professionnelle élaborera le plus souvent l'idée ou le concept de recherche, afin d'en faire un projet viable, qui soit susceptible de recueillir un financement, d'obtenir des fonds d'une source autre, et motiver le/les chercheur/s impliqué/s. Elle devra ensuite jouer un rôle continu, dans la mesure où elle doit surveiller les activités de recherche, gérer les fonds de recherche, et garantir qu'un rapport des résultats obtenus soit bien soumis, conformément au contrat.

Autres services

Il existe une gamme d'autres services que les associations professionnelles peuvent envisager, services qui peuvent sembler assez secondaires aux préoccupations premières de l'association. Ces services vont du fait de proposer des tarifs réduits aux hôtels choisis pour les réunions à des rabais consentis sur toute une gamme de produits disponibles, ou bien auprès du fabricant, ou bien auprès de grossistes ou de fournisseurs de vente au détail. Les associations négocient parfois des rabais pour des services offerts aux membres tels que des places de théâtre, des polices d'assurance (qu'il s'agisse d'assurance vie, d'assurance logement ou d'assurance contenu dudit logement, ou encore d'assurance effets personnels), location de voitures et autres types de voyages et de vacances. Habituellement, les fournisseurs se rendent compte que l'accès aux membres d'une association par le recours à une annonce publicitaire portant le nom de la société justifie les rabais consentis. Pour l'association, le secret consiste à obtenir la meilleure offre possible en négociant auprès de plusieurs fournisseurs potentiels.

*French translation by Sabine Bouladon,
NAATI accredited professional translator, Canberra, 26 July 2005.*



International Federation of
Library Associations and Institutions

Fédération Internationale
des Associations de Bibliothécaires
et des Bibliothèques

Federación Internacional de
Asociaciones e Instituciones
Bibliotecarias

P.O. Box 95312
2509 CH The Hague
Netherlands

Internationaler Verband
der Bibliothekarischen
Vereine und Institutionen

DIRECTIVES RELATIVES AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES DES ASSOCIATIONS

**Section sur la Gestion des Associations de
Bibliothécaires et des Bibliothèques (GABB)**

<http://www.ilfa.org/VII/s40/smla.htm>

Introduction

Les associations de bibliothécaires et des bibliothèques et les associations de services d'information fournissent une gamme étendue de programmes et de services à l'intention de leurs membres individuels et institutionnels. Bien que chaque association doive personnaliser ses programmes et services, afin de répondre au mieux aux besoins de ses membres, il existe certaines prestations qui sont standards chez pratiquement toutes les organisations. A la suite, se trouvent des exemples des services qui sont le plus communément proposés à l'intention des membres individuels et institutionnels.

Services de carrière/placement

La promotion de la profession est une fonction importante des associations, non pas seulement dans l'objectif de recruter les meilleurs candidats possibles pour peupler les programmes d'études bibliothécaires et d'information, mais aussi dans le but d'améliorer l'image de la profession dans la mentalité du grand public, auprès du gouvernement et des organisations de financement. Les associations peuvent élaborer et diffuser des matériaux de promotion (brochures, présentations 'Power Point', vidéos) à l'occasion de foires axées sur la carrière, de conférences, de réunions, et pour des instituts au niveau d'entrée post-diplôme d'études bibliothécaires et d'information. Elles peuvent aussi collaborer avec des instituts proposant des études bibliothécaires au niveau post-diplôme de plusieurs façons, et maintenir en outre un bureau d'orateurs destiné aux membres et/ou au personnel, orateurs qui soient en mesure de s'exprimer au nom de la profession dans le contexte d'un éventail varié de manifestations.

Le fait de fournir un service de placement en publiant des annonces de recrutement pour des employeurs du secteur bibliothécaire, du secteur d'information, et de celui des services d'archives du marché du travail dans le cadre de bulletins ou du site web de leur association est un service formidable, tant pour les employeurs que pour les employés potentiels. Les services de placement qui sont proposés à l'occasion de conférences ou de réunions annuelles sont une prolongation logique d'un service comme celui-ci. L'on peut s'attendre à ce que les employeurs versent une commission à l'association qui leur permette d'avoir accès au service, lorsqu'ils parviennent à recruter un candidat avec succès par le truchement d'une telle méthode. Dans le même temps, les membres disposent d'une occasion de faire diffuser leur disponibilité, et cela, sans frais pour eux, augmentant ainsi l'éventail d'avantages individuels proposés par l'association concernée.

Formation

Le stade de développement de la profession et les services qu'elle propose aux utilisateurs servent à définir le niveau d'éducation d'entrée qui est requis. Dans certains pays, où la profession est encore jeune, le niveau requis pour avoir accès à ces postes ne dépassera pas le niveau d'entrée du diplôme, voire le niveau post-secondaire immédiat. Dans la plupart des pays, le travail professionnel est reconnu comme nécessitant une formation universitaire, une licence ou une qualification d'institut d'un calibre similaire. Dans ce genre de contexte, le rôle de l'association professionnelle est limité, voire, dans des instances rares, inexistant. Cependant, il est recommandé que, quel que soit le plus ancien — du programme d'éducation ou du fondement de l'association professionnelle — les deux aspects fonctionnent en coopération l'un avec l'autre.

Lorsqu'il n'existe aucun organe universitaire susceptible d'octroyer une qualification de niveau licence, c'est l'association qui a pour responsabilité d'entreprendre des démarches pour créer un organe de formation de ce type. S'il n'existe aucune qualification professionnelle de quelque type que ce soit, l'association doit alors agir pour combler le fossé en fournissant un programme doté d'une orientation moins érudite et de conception plus pratique. Elle doit octroyer un certificat de fin de cursus et doit avoir pour objectif, dans le cadre des cibles qu'elle s'est fixées,

d'atteindre le niveau le plus élevé possible. Avant que les premiers candidats ne terminent le cursus en question, l'association doit négocier avec le gouvernement et d'autres employeurs potentiels, quant à savoir quels sont les grades et les salaires auxquels les étudiants pourraient s'attendre lors de l'obtention de leur premier poste de travail, une fois le cursus terminé.

Poursuivre son développement professionnel

Le fait de poursuivre son développement professionnel peut embrasser toute une gamme d'activités qui comprennent notamment : des séminaires, des ateliers, des cours qui peuvent durer une journée ou plus longtemps, des conférences, et des 'packages' d'études connexes. Ces 'packages' d'études connexes consistent en plusieurs manifestations, qui sont dotées d'un thème commun. Ces manifestations peuvent comprendre différents modules, à partir d'un module de base ou de fondement d'une journée, qui sera alors suivi de manifestations satellites, qui, elles-mêmes, peuvent prendre la forme de cours d'une demi-journée ou d'une journée, et qui sont espacées dans le temps. Les programmes de développement professionnel peuvent aussi inclure des manifestations qui apportent des crédits à l'étudiant inscrit. Les modifications au niveau de l'accréditation des différents modules d'études débouchent sur des qualifications officielles, qui, à leur tour, créent une opportunité pour l'association de proposer ses propres modules, qui soient pertinents aux cours gérés par des institutions tierces.

Les programmes ont pour objectif non seulement de fournir un service aux membres, mais aussi de contribuer des revenus qui soient indépendants des cotisations à l'association. L'idéal, notamment au cours des premières années du développement de l'association, serait que les membres expérimentés de la profession servent de professeurs, apportant ainsi leur temps, leurs talents, et leur compétence à titre gracieux, ou alors moyennant une rémunération basse, afin de maintenir un plafond de dépenses bas. Cependant, les frais à verser pour participer à ces programmes peuvent néanmoins être fixés à un niveau qui soit compatible avec ce que le marché s'attend à payer pour des services de formation continue, afin que l'association puisse engendrer un petit bénéfice, qui, lui-même, permette de soutenir d'autres opportunités de formation continue. Les rabais qui seraient consentis par rapport aux frais à verser pour participer à des programmes de développement professionnel constituent un avantage attrayant du point de vue des membres, que ces derniers soient individuels ou institutionnels.

Conférences

La conférence annuelle est, pour la plupart des associations, pratiquement une manifestation exigée par les statuts, en ceci qu'elle fournit l'opportunité de présenter aux membres le rapport annuel des travaux de l'année précédente et les comptes sujets à audit qui ont été approuvés pour la même période. Un discours du président, ainsi que, potentiellement, son inauguration et d'autres cérémonies annexes, comme, notamment, celles visant à honorer les membres particulièrement respectés, font habituellement partie de ce genre d'activités. La conférence annuelle, contrairement à d'autres conférences qui pourraient être tenues ponctuellement, au titre d'autres besoins professionnels, ne doit pas être facturée aux membres à un prix tel qu'il décourage leur inscription. Il est souvent possible de monter une exposition ou de présenter des livres, des médias, des équipements ou un mobilier de bibliothèque, des systèmes et des produits d'information, etc. de concert avec la conférence, ce qui est susceptible d'engendrer des revenus par le truchement de la location de stands.

Etudes de salaires et de conditions d'emploi

Ces services sont conçus pour aider les membres à obtenir la rémunération adéquate pour leur grade d'emploi, et pour fournir des conseils sur les normes s'appliquant aux conditions d'emploi pertinentes, telles que, notamment, les horaires de travail, le nombre de jours de congé ou de

vacances accordés, et d'autres avantages connexes, comme par exemple des prêts voyage ou une subvention pour le logement ou relative aux frais de déménagement. L'information acquise par le biais de la fourniture de ce service peut être développée, afin de créer un dépliant conseil, voire même une publication plus exhaustive; celle-ci peut ensuite être vendue afin de soutenir les frais encourus dans le contexte du processus de fourniture de la prestation.

Dans certains pays, l'association peut se rapprocher des fonctions qui seraient usuellement propres aux syndicats; ainsi, elle peut influencer des situations dans lesquelles des négociations ont lieu avec les employeurs. Dans d'autres pays, les associations peuvent décider qu'elles ne considèrent pas que ce soit là un rôle approprié pour elles; il peut même s'avérer que le fait de jouer un tel rôle soit défendu par la loi.

Publications

Les bulletins et les revues sont considérés comme constituant un service personnel et constituent donc des outils essentiels qui doivent permettre à l'association de maintenir en place des lignes de communication entre les membres et le bureau du siège social. Des conseils de valeur sur la meilleure façon de faire démarrer un bulletin de base figurent dans un dépliant instructif et facile à lire intitulé : '*IFLA Round Table for Editors of Library Journals'* (Table ronde FIABB à l'intention des éditeurs de revues bibliothécaires). Ce dépliant fournit une vue d'ensemble des contenus essentiels d'un bulletin de ce genre, comme, par exemple, l'information officielle et exigée par les statuts, le besoin d'inclure une rubrique 'individus' où les membres puissent se renseigner sur leurs collègues, et aussi un emplacement où afficher des informations d'ordre professionnel sur des questions relevant notamment des derniers développements techniques en date. Une rubrique lettres devrait également y figurer. Les directives qui figurent dans le dépliant intitulé : '*Round Table for Editors of Library Journals'* (Table ronde FIABB à l'intention des éditeurs de revues bibliothécaires) soulignent le besoin de voir petit au début pour permettre dans un deuxième temps au bulletin de prendre de l'ampleur en fonction de l'augmentation de l'intérêt et du soutien financier qu'il suscite.

Une revue plus érudite peut être envisagée, une fois que suffisamment d'expérience a été accumulée, et lorsque suffisamment d'écrivains de qualité ont été identifiés, qui soient susceptibles d'appuyer une telle publication. Mais, avant de s'embarquer dans une entreprise hasardeuse comme celle-ci, il faut que l'association détermine si une publication de ce genre trouverait un marché, et si des ressources suffisantes pour couvrir les fonctions éditoriales et de production, ainsi que l'administration d'abonnements potentiels, sont disponibles dans le contexte de l'association concernée. En cas contraire, il est aussi possible de diffuser une revue par le truchement d'une franchise souscrite auprès d'un éditeur professionnel, qui, lui-même, soit susceptible de garantir une publication régulière, ponctuelle et opportune de la revue en question.

Le besoin de disposer d'ouvrages d'études professionnels, de manuels, de matériaux de référence, de guides d'instruction, de commentaires situés à la pointe du progrès, de rapports de recherche et de traductions et d'éditions en langues locales d'ouvrages étrangers est un facteur qui est reconnu depuis longtemps. Une association est susceptible d'englober, parmi ses membres, des professionnels dotés des connaissances, de l'expertise et de la capacité à rédiger et traduire les textes voulus. Les associations qui entreprennent un programme de publication auront besoin du personnel ou des ressources disponibles, qui jouissent d'une certaine expérience dans le domaine des activités de publication, touchant notamment aux fonctions de l'éditeur, aux politiques de prix, à la production physique du produit, et aux compétences de négociation qu'il faudra nécessairement mettre en oeuvre auprès des fournisseurs de matériaux.

Dans les zones où les services de télécommunications sont disponibles et abordables, les associations tirent, de plus en plus, plein avantage des outils de communication électroniques,